

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale du
débat public

Décision n° 2025 / 94 / NEWCLEO LFR-AS-30 et MOX RNR / 1 du 4 juin 2025 d'organiser un débat public relatif au projet d'implantation d'un réacteur électronucléaire LFR-AS-30 de 30 MWe sur les communes de Savigny-en-Véron et Beaumont-en-Véron (37) et d'une installation de fabrication de combustible MOX RNR sur les communes de Pont-sur-Seine et Marnay-sur-Seine (10)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L. 121-1 et suivants, le I de l'article L. 121-8 et l'article L. 121-9 ;

Vu le courrier du 20 mai 2025 du directeur de la sûreté nucléaire et des processus réglementaires du Groupe NEWCLEO et de la directrice du département concertation et environnement de la Société RTE et le dossier annexé, saisissant conjointement la Commission nationale du débat public du projet d'implantation d'un réacteur électronucléaire LFR-AS-30 de 30 MWe sur les communes de Savigny-en-Véron et Beaumont-en-Véron (37) et d'une installation de fabrication de combustible MOX RNR sur les communes de Pont-sur-Seine et Marnay-sur-Seine (10),

Considérant que :

ce projet comporte des impacts significatifs sur l'environnement et présente des enjeux nationaux d'aménagement du territoire, sociaux et économiques ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Il y a lieu d'organiser un débat public relatif au projet d'implantation d'un réacteur électronucléaire LFR-AS-30 de 30 MWe sur les communes de Savigny-en-Véron et Beaumont-en-Véron (37) et d'une installation de fabrication de combustible MOX RNR sur les communes de Pont-sur-Seine et Marnay-sur-Seine (10).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 juin 2025.

Le président
M. Papinutti